



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2022/006

SEANCE DU 01 MARS 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	24

Date de la Convocation

22/02/22

Date d'Affichage

08/03/22

Objet de la Délibération

Vote du budget primitif 2022

L' an deux mille vingt-deux, le premier mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs, sous la présidence de M. Christophe Tountevich, Maire.

Présents : Mmes et TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, RECH, LOUBEAU, MARC, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, DOLAGBENU, MONFRAIX, SANDOVAL, SARICA.

Absents :

Mme GARCIA procuration à Mme LEROUX

Mme PEGUES procuration M AÏTA

Mme EVEN procuration à Mme PADRA

Mme RANCHET procuration à M. JUMEL

Mme DASSENOY procuration à M. SUC

Mme VITRICE procuration à M. SARICA

M. CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX

M. COMBLET procuration à M. TOUNTEVICH

Secrétaire : Mme LEROUX

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (27 Pour, 2 abstentions : T.Monfraix, P.Chong kee) :

- vote les montants des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2022 tels que présentés dans l'annexe du budget.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, vote le Budget Primitif de 2022 de la commune qui s'élève à :

5 579 940,00 euros en dépenses et recettes de Fonctionnement :

(24 Pour – 5 refus de vote : A.Degeilh, L.Dolagbenu, F.Vitricce, L.Sarica, P.Sandoval)

Et

3 600 000,00 euros en dépenses et recettes d'Investissement :

(22 Pour - 2 Abstentions : T.Monfraix, P.Chong Kee - 5 Refus de vote : A.Degeilh, L.Dolagbenu, F.Vitricce, L.Sarica, P.Sandoval)

Ainsi fait et délibéré en Mairie

Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

Christophe Tountevich



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 24

VOTES :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 2 (section d'investissement)

Rebus de vote : 5

Date de convocation : 22/02/2022

Présenté par LE MAIRE (1),
A Fontenilles, le 01/03/2022
LE MAIRE,




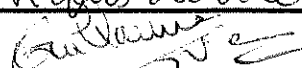

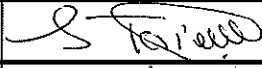
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Fontenilles, le 01/03/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AITA Gilbert	
CHONG KEE Pascal	Procuration à T. Nonfrix
COMBLET Jonathan	Procuration à C. Toukville
DAGUES BIE Philippe	
DASSENOY Séverine	Procuration à G. Sec
DEGEILH Annie	Rebus de vote
DOLAGBENU Lucien	Rebus de vote
EL HAMMOUMI Mohammed	Signature
EVEN Betty	Procuration à C. Padra
FIERLEJ Nadine	
GARCIA Aurélie	Procuration à J. Leroux
GOMES Gérard	
JUMEL Christophe	
LEROUX Jessy	
LOUBEAU Marc	
MARC David	
MEYER Fabrice	
MONFRAIX Thérèse	
PADRA Claudie	
PANAVILLE Nicolas	
PEGUES Françoise	Procuration à G. Aita

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D2

RANCHET Claude	Procuration à C. Simel
RECH Jeanne-Marie	
SANDOVAL Prescilla	Refus de vote
SARICA Laurent	Refus de vote
SUC Guillaume	
TOUNTEVICH Christophe	
TRIAES Jocelyne	
VITRICE Fabienne	procuration à C. sarica - refus de vote

Certifié exécutoire par LE MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Fontenilles, le 01/03/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.